

## **MOBILITÉ INTERNATIONALE L'HORIZON :**

### **Critères d'attribution des Bourses Erasmus +**

*Chaque établissement établit des critères de sélection conformes à sa stratégie d'établissement. Les critères doivent être équitables, transparents, cohérents, documentés et accessibles par toutes les parties prenantes. L'établissement prend les mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit d'intérêt au cours du processus de sélection. Les critères de sélection (par exemple, les performances académiques, les séjours Erasmus/à l'étranger antérieurs, la motivation, le retour vers le pays d'origine) sont rendus publics.*

*Tout étudiant sélectionné reçoit une Charte de l'étudiant Erasmus+ qui précise les droits et devoirs des étudiants ainsi que les différentes étapes du séjour Erasmus+. Les éléments suivants y sont notamment mis en avant :*

- droit de l'étudiant Erasmus à être conseillé/orienté par rapport à l'EES/entreprise d'accueil et aux activités d'apprentissage à entreprendre*
- droit de l'étudiant Erasmus à être informé en ce qui concerne le système de notation chez le partenaire / visa / logement / assurance (personne de contact et information dans l'accord interinstitutionnel)*
- accent sur la reconnaissance académique et mise en évidence des instruments : contrat pédagogique, relevé de notes et attestation de reconnaissance, certificat de stage*
- information sur l'évaluation en ligne des compétences linguistiques*
- accent sur le caractère exceptionnel des modifications au contrat pédagogique*
- maintien de la bourse nationale*
- mention du rapport en ligne*
- invitation à rejoindre l'association des anciens Erasmus+*
- en cas de problème, invitation à contacter les personnes mentionnées à cet effet dans le contrat pédagogique.*

## MOBILITÉ INTERNATIONALE L'HORIZON 2018-2019

### Critères d'attribution des Bourses Erasmus +

*Programme ÉRASMUS+, Bourses étudiants : affichage 2 juillet 2018. Dépôt de la demande de bénéfice ERASMUS au lundi 17 septembre inclus, au plus tard. Décision donnée mi-octobre 2018 selon la date de réponses des bourses régionales d'étude du CRIF.*

Critère	indicateur	Classement par niveau d'importance	Scoring (nombre de points)
<b>Destination choisie</b> : sont priorisés les pays de catégorie 3 (plus faible niveau de vie), puis ensuite à défaut, de catégorie 2 tel que classés par ERASMUS	Destination Europe au sens de la CE	1 <sup>er</sup> critère	3 points pour un pays de niveau III 2 points pour pays de niveau II 1 point pour les autres pays
Porte-folio (dossier argumentaire et pédagogique du porteur de projet) complet et approfondi selon document fourni, avec objectifs de stage formulés et coordonnées référents à jour	Sur pièces. Dépôt daté. A note égale la date dépôt initial est prise en compte dans le départage des candidats	2 <sup>e</sup> critère	1 point, si dossier validé
Porte Folio de suivi administratif renseigné à temps et au maximum en amont - si rendu nécessaire par la destination (CI et passeports à jour pour la période concernée, Visa, RIB, Carte Sécurité Sociale Europe, assurance rapatriement etc.)  Dans tous les cas la faisabilité du stage à l'étranger doit être possible SANS aide ERASMUS. (faisabilité du projet avant la décision tardive d'attribution des bourses)	Sur pièces. Dépôt daté. A note égale la date dépôt est prise en compte dans le départage des candidats	3 <sup>e</sup> critère	1 point, si dossier validé
Participation continue aux travaux de commission mobilité	Feuilles de présence	4 <sup>e</sup> critère	1 point si présence depuis le début 0 points si arrivée tardive dans le dispositif d'accompagnement
Engagement et implication dans la mise en œuvre d'actions de financements et soutiens au projet de mobilité (organisation d'évènements, etc.)	Projets individuels ou collectifs pour recherche de fonds (animation repas / vente ; site web, crowdfunding, recherche de sponsors, etc.)	5 <sup>e</sup> critère	1 point pour l'engagement dans le projet
Lettre de motivation argumentée. Le niveau des dépenses par poste, budget prévisionnel, doit figurer. Notamment la question de l'hébergement doit clairement apparaitre. Certains ont des facilités, des aides locales (maisons de familles ou amis) qui facilitent la réalisation du projet d'autres ne le peuvent en aucun cas. Ces informations doivent être mentionnées et explicitées. (comme déclaration sur l'honneur de la sincérité de ces infos,).		6 <sup>e</sup> critère	2 points

Statut de Boursier (ce statut peut être obtenu en cours de première année et renouvelé, ou demandé en seconde année)	Sur justificatif. Pas de prise en compte du niveau, sauf si nécessité de départager deux candidats : le niveau le plus élevé de bourse ayant priorité.  L'échelon 0 est pris en compte  Est pris en compte le statut de l'an passé en fonction de la date de notre commission si besoin de statuer avant terme.	7 <sup>e</sup> critère	1 point si boursier.
Connaissance du pays, de la langue du pays ou maîtrise de la langue utile localement qui permettra la meilleure communication possible localement pour maximiser l'intérêt du séjour de formation	Niveau de langue attesté correspondant à la destination choisie (langue maternelle, études de langues, voyages déjà réalisés dans le pays en tant qu'adulte, etc.)	8 <sup>e</sup> critère	1 point

**Règle pour l'attribution :** Les critères sont « classants », ils sont établis par **niveau de priorité de manière décroissante** : à chiffre final égal entre candidats, le niveau hiérarchique des critères l'emporte = le critère 1 est plus important que le 2, le 2 plus important que le 3, etc...

Certaines notes sont divisibles, ainsi le critère 6, 2 points, lettre de motivation (qualité) et informations contenues donnent chacune un point. Par exemple, le candidat qui a un logement offert n'a qu'un point au regard de la qualité de la lettre, celui qui a une nécessité particulière mentionnée et argumentée (ex : isolement, nécessité d'un financement plus élevé) donne lieu au second point (cas en 2017)

Les dépôts de documents porte folio et autres sont datés. A note égale la date dépôt du dossier complet et avisé comme tel est prise en compte dans le départage des candidats

Les dossiers seront notés selon ce barème et affichés le 30 octobre.

Didier FAVRE, Marie Caroline LAVAUD

2 juillet 2018

**Catégorie des destinations et montant des bourses Erasmus+ 2018 2019:**

<b>Groupe</b>	<b>Pays de destination</b>	<b>Mobilité d'études</b>	<b>Mobilité de stage</b>
<b>G1</b>	<b>Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni</b>	<b>270 € - 370 €</b>	<b>420 € - 520 €</b>
<b>G2</b>	<b>Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal</b>	<b>220 € - 320 €</b>	<b>370 € - 470 €</b>
<b>G3</b>	<b>Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie</b>	<b>170 € - 270 €</b>	<b>320 € - 420 €</b>